

Ségolène Royal, Présidente de la COP, est à New-York pour la signature de l'Accord de Paris

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Segolene-Royal-Présidente-de-la-47279.html>

13 avril 2016 (mis à jour le 20 avril 2016) - COP 21

Plus de 150 chefs d'État ou leurs représentants sont attendus le 22 avril prochain pour signer l'Accord de Paris. Ségolène Royal, Présidente de la COP est à New York du 18 au 22 avril pour préparer cet événement.

Ségolène Royal est à New York du 18 avril au 22 avril, où elle participe à différents forums de haut niveau sur lesquels la France est particulièrement engagée.

Les 20 et 21 avril - Principaux événements

Le forum Africain. Dans la continuité des engagements de la COP21, la ministre souhaite consolider les contrats pour le développement des projets d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur ce continent. Trois sujets sont prioritaires : les énergies renouvelables, la grande muraille verte et le lac Tchad.

Un événement de haut niveau sur Océan et Climat. Le France organise une conférence de haut niveau L'Océan, une solution pour le changement climatique et le développement durable au siège des Nations unies, le 21 avril, veille de la signature. Il s'agit d'avancer sur les grands thèmes définis à la COP : les aires marines protégées, la protection du trait de côte, le développement des énergies marines renouvelables, la protections de la biodiversité...

Les 22 avril - Signature de l'Accord de Paris

Signature de l'Accord de Paris par plus de 150 chefs d'État ou leurs représentants. Ouverture de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris devant l'Assemblée générale des Nations unies par Ban Ki-moon et le Président de la République.

L'Alliance solaire internationale. Le présidente de la COP copréside avec le ministre de l'Énergie indien M. Goyal cet événement de Haut niveau. C'est l'une des coalitions phares lancées à Paris le 30 novembre 2015, initiée par l'Inde et la France. 80 pays ont déclaré leur intérêt pour cette Alliance qui vise à faciliter le développement des énergies solaires dans plus de 120 pays à fort potentiel solaire. Cette réunion doit permettre d'avancer sur le programme de financement et les applications solaires décentralisées, en particulier en milieu rural.

Une déclaration conjointe des chefs d'État sur le prix du carbone. Cette déclaration fixera comme objectifs : d'élargir la tarification du carbone, en mettant en oeuvre un prix sur le carbone dans les administrations et les secteurs qui n'en disposent pas actuellement ; d'approfondir la tarification du carbone là où elle existe déjà, en renforçant l'ambition afin d'assurer clairement les signaux de prix à long terme pour l'investissement, conformément à l'objectif à long terme de l'Accord de Paris ; de renforcer la coopération internationale, en facilitant et en favorisant l'alignement ou la possible convergence des programmes de prix nationaux du carbone.

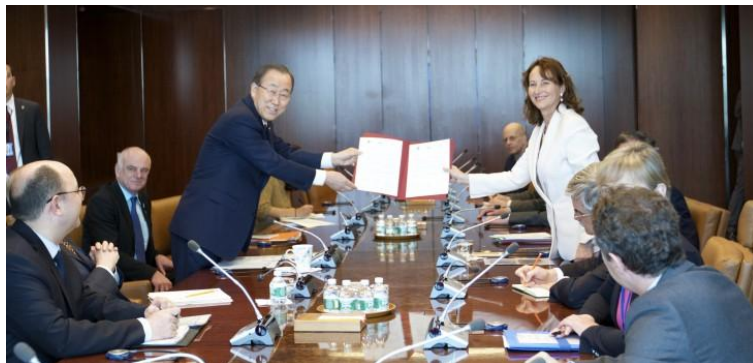
Action Day. événement Climate Action, coprésidé par la Présidente de la COP et Christina Figueres, Secrétaire exécutive de la CCNUCC.

La signature, un préalable. Après l'adoption le 12 décembre dernier, chaque pays doit désormais signer l'Accord de Paris. Il est ouvert à la signature au siège des Nations unies, à New York, du 22 avril 2016 au 21 avril 2017. La signature reflète l'intention d'un pays à être lié par un accord et constitue une étape préalable à la ratification.

<http://www.cop21.gouv.fr/le-point-sur-le-processus-de-ratification/>

Alors que l'Accord de Paris a été adopté le 12 décembre 2015, il sera officiellement ouvert à la signature le 22 avril 2016, journée de la Terre, lors d'une cérémonie de haut niveau organisée au siège des Nations unies à New York.

Afin de mobiliser le plus grand nombre de chefs d'États et de gouvernement pour cet événement, et dans la continuité de l'«esprit de Paris», Ségolène Royal, présidente de la COP, et Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations unies, ont présenté une [lettre commune d'invitation](#) le 11 mars dernier, co-signée par François Hollande, le président de la République française ([en savoir plus](#)).



La Présidence française de la COP et la CCNUCC souhaitent que cette cérémonie de signature soit une étape vers un nouvel élan de la mobilisation internationale en faveur des engagements pris à Paris contre le réchauffement climatique, tant au niveau des décideurs que de la société civile tout entière. Retour sur cette procédure de ratification qui diffère selon les pays.

Procédure de ratification

Les pays auront un an pour signer l'accord. La signature reflète l'intention d'un pays à être tenu par un accord et constitue une étape préalable à la ratification.

La plupart des pays ont besoin d'une autorisation parlementaire pour ratifier l'Accord de Paris. Les îles Fidji, Palau et Marshall ont déjà soumis leur instrument de ratification. La France a inscrit le projet de loi de ratification à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le 17 mai prochain. L'objectif est de ratifier l'Accord de Paris d'ici l'été.

Certains pays peuvent se passer de l'étape parlementaire. C'est le cas des États-Unis où l'administration Obama propose de recourir à un acte administratif sans soumettre le texte au Sénat. Chaque pays devra par la suite déposer formellement son instrument de « ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession » auprès du Secrétaire général des Nations unies.

Dans le droit international, on parle d'«acceptation» pour désigner le cas où le consentement de l'État est exprimé par sa seule signature. La ratification et l'approbation sont, elles, des procédures équivalentes qui se déroulent en deux temps : d'abord une signature du texte, non engageante, qui exprime un engagement politique (comme ce sera le cas le 22 avril), puis une phase juridique.

Le cas particulier de l'Union européenne

Chaque pays européen compte pour 1, ce qui fait 28 ratifications. L'Union européenne compte également pour 1 mais elle pourra ratifier l'accord seulement quand les 28 pays l'auront fait. C'est la raison pour laquelle la présidente de la COP Ségolène Royal a invité ses homologues européens à engager le plus rapidement possible le processus de ratification dans leur pays respectif ([en savoir plus](#)).

Entrée en vigueur

L'Accord de Paris entrera en vigueur 30 jours après la ratification par au moins 55 pays représentant au total 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Liste des émissions de GES par pays : [ici](#).